

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme
CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers
municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

Secrétaire de séance :

Mme CHAPRON

DB2021-21 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX ECOLES DE CORMEILLES

Monsieur le maire informe le conseil que la participation de la commune aux écoles publiques de Cormeilles s'élève à 44 965.54 €. Le nombre des élèves de la commune est de 45.

Pour l'école Sainte-Marie, le nombre d'élèves de la commune est de 6.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement de la somme due aux écoles publiques de Cormeilles soit 44 965.54 € et décide d'attribuer une participation de 650 € par enfant à l'école Sainte-Marie.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le maire, Jacky LESAULNIER

